# Avis Hebdomadaire N°1

Lors de la réunion du Bureau tenue le 24 juillet 2018, le Bureau et le Président ont été autorisés, en cas d'urgence, à apporter des précisions ou des ajouts aux divers règlements en vigueur par des avis hebdomadaires, notamment en cas d'urgence, de situation non prévue ou de nécessité d'être plus complet ou plus précis.

Cet avis hebdomadaire, pris dans ce cadre, concerne le déroulement des rencontres de « Réserves Honneur » pour la saison transitoire 2018-2019.

La compétition « Réserves Honneur » se joue à XV. Tous les clubs de la catégorie y sont engagés, à l'exception de Mende et du FLHV qui peuvent bénéficier, pour cette saison, d'une dérogation (article 350 des Règlements Généraux).

Si cette compétition reste une compétition à XV, les aménagements et précisions suivants sont apportés :

- Durant la phase préliminaire, en cas d'insuffisance d'effectif, la rencontre pourra se jouer à XII. L'équipe responsable pourra aligner entre 13 et 15 joueurs, son adversaire pouvant en aligner 19. La rencontre se jouera selon les règles de la catégorie.

- Toute équipe qui serait responsable plus de 5 fois au cours de cette phase préliminaire du passage du jeu à XV au jeu à XII, ne pourra prétendre à aucune qualification, ni en championnat d'Occitanie, ni à fortiori en championnat de France.

- Dès lors que le total de l'effectif présent d'un club est de 32 joueurs ou plus, il a obligation d'aligner 2 groupes de 16 joueurs (effectif minimum pour un match de catégorie C) et de jouer à XV la rencontre de « réserves Honneur ». Un contrôle strict des feuilles de match sera réalisé. Tout manquement à cette obligation entraînera la sanction suivante : match perdu pour l'équipe 1.

- La phase éliminatoire du championnat d'Occitanie se jouera obligatoirement en jeu à XV, la possibilité d'y participer dépendant du classement, mais aussi des conditions ci-dessus. Concernant la participation des joueurs, il sera fait strictement application des règlements généraux de la FFR.

Pour la Ligue Occitanie Rugby

Alain DOUCET, Président

Maison du Rugby
32 rue Dubézy - BP 5851 - 31506 Toulouse Cedex 5
05 61 61 81 15 | accueil@occitanie-ffr.fr
SIRET n°83366223200010 - RCS de Toulouse
www.occitanie-ffr.fr